



AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier :

1. **Que** lors de la séance tenue le 2 mars 2026, le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté le projet de « Règlement numéro 420 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ».
2. **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 30 mars 2026 à 18 h 30** à la salle du Conseil (7, rue Caron Saint-Pacôme) sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. **Que** ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. **Que** le règlement concerne le territoire de toute la Municipalité.
5. **Que** le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'Édifice de la mairie situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 4^e JOUR DU MOIS DE MARS 2026.


Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Assemblée publique de consultation

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Assemblée publique de consultation** en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin) et sur le site internet de la Municipalité www.st-pacome.ca entre 13 h et 16 h 30, le 4^e jour du mois de mars 2026. L'avis est aussi publié dans le journal Le Pacômien.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4^e jour du mois de mars 2026.


Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier